

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL

Entre les soussignés :

- la société VITALYS, SARL, au capital de 7622,45€, ayant son siège social sis à PARIS 19ème, 103 Boulevard Mac Donald, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 343 569 018, représentée au présent contrat par son gérant, Monsieur Manuel WEISS,

ET

- Mr ou Mme
Demeurant

Téléphone :

E-mail :

DESIGNATION DU MATERIEL LOUE :

Un diffuseur de Champs Magnétiques Pulsés, référence :
OMI pads Matelas 420,00 euros TTC pour 3 mois.

Ou et (barrer la mention inutile)

Omi pads ring 180,00 TTC pour 3 mois.

Frais de port en sus.

Le matériel est remis au preneur dans son emballage d'origine, au sein duquel se trouve une notice d'instructions comprenant notamment les précautions d'utilisation et les contre-indications.

Un état de fonctionnement et d'usure de l'appareil loué sera effectué lors de la remise au preneur par envoi postal.

DUREE DE LA LOCATION/RETOUR :

La durée de la location est de **3 MOIS**. La durée de la location part du jour où le matériel est réceptionné. La remise s'entend de la première présentation du colis. Elle prend fin le jour où la totalité du matériel loué est restitué au prestataire.

La location aura une durée de **3 MOIS** à réception du matériel livré en colissimo ou chronopost.

La location est renouvelable, sans maximum de durée, et sous réserve d'un préavis de 15 jours avant terme du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au prestataire **VITALYS 23 rue de Cheverny 17180 PERIGNY**. La demande de renouvellement ne sera acceptée que si la durée souhaitée est précisée et le règlement joint au courrier ou par virement.

La durée de location souscrite est ferme et ne peut être interrompue par le preneur. En cas d'interruption de la location du fait du prestataire, un courrier en recommandé avec accusé de réception sera renvoyé au preneur, et la location remboursée au prorata de la durée restant à courir.

Les retours sont à effectuer dans l'emballage d'origine, par colissimo, le premier jour ouvré suivant la date de fin de location et en tout état de cause 3 jours ouvrés au plus tard après la fin de la location à l'adresse compétente

VITALYS, 23 rue de Cheverny 17180 PERIGNY.

. A défaut de retour dans le délai prévu, il sera facturé au client la valeur à neuf de l'appareil.

TARIF ET PAIEMENT :

Le règlement total de la location est dû à la signature du contrat soit par virement bancaire, soit par chèque bancaire.

Se reporter aux conditions générales de location.

CAUTION :

Le locataire de l'appareil devra verser au prestataire à titre de dépôt de garantie lors de la signature du contrat, une somme de 1000€ par chèque bancaire. Cette caution sera restituée au preneur dès retour de l'appareil loué, dans sa boîte d'origine, avec toutes les pièces et notices afférentes, et après vérification du bon fonctionnement et de l'état de ce dernier.

APPAREIL ENDOMMAGE OU ACCESSOIRE MANQUANT :

Si le matériel restitué nécessite une réparation, cette dernière sera à la charge exclusive du preneur, et sur son autorisation, les frais seront de la caution remboursée.

En cas d'accessoires manquants lors du retour, les manquants seront facturés au preneur dans les 15 jours suivants restitution, et le paiement conditionnera le remboursement de la caution.

RESPONSABILITE – ASSURANCES :

Le prestataire déclare transférer au client locataire la garde juridique et matérielle du matériel loué pendant la durée du contrat et sous réserve des clauses concernant le transport.

- a) Dommages causés au tiers (responsabilité civile) : pour les matériels, le client locataire déclare être couvert par une assurance « responsabilité civile entreprise ou responsabilité civile vie privée », pour les dommages causés aux tiers par le matériel pris en location.
- b) Dommages causés au matériel loué (bris, incendie, vol...) : le client locataire reste son propre assureur sous réserve de l'acceptation du prestataire. En cas de destruction ou disparition du bien, il est précisé que le préjudice payé par le client locataire au prestataire sera égal à la valeur de remplacement à neuf du bien. En cas de sinistre partiel, le client locataire supportera l'intégralité des frais de remise en état du matériel loué et ne pourra prétendre à aucune diminution de loyer du fait de la non-utilisation du matériel et ce, jusqu'au paiement complet des frais de remise en état.

INFORMATIONS ET LIBERTES :

Les informations nominatives qui sont demandées au client lors de la location sont indispensables. Ces informations sont conservées par la société, afin de fournir au client un service de qualité adapté. Elles peuvent être communiquées à des tiers en relations commerciales avec la société, liés par un engagement de confidentialité. Conformément aux articles 26 et 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès à ces informations auprès des services du prestataire. Il dispose également de la faculté de s'opposer à ce que des informations nominatives le concernant fassent l'objet d'un traitement informatique,

conformément aux dispositions de cette même loi. Les clients peuvent exercer directement ce droit en envoyant un mail à **weissmanuel.vitalys@sfr.fr**

JURIDICTION COMPETENTE , DROIT APPLICABLE :

Les parties s'efforceront en cas de litige, à la résolution amiable de celui-ci. Tous différents persistants relatifs à l'interprétation et à l'exécution des présentes et des conditions de location seront de la compétence du Tribunal du lieu du siège du prestataire.
Le droit applicable est le droit français.

Fait à

Le

Le preneur (1)

Le prestataire

VITALYS

Monsieur Manuel WEISS

Caution :

Chèque n°

Sur la banque :

Ou virement bancaire

1) Le preneur déclare avoir lu et accepté les conditions générales de locations jointes au présent contrat.